

EDITO

Lors du dernier Conseil Municipal consacré au budget 2019, les élus ont fait le choix de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

Le désengagement de l'Etat va se poursuivre encore cette année, et ce malgré des promesses qui ne seront pas tenues.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) se réduit inexorablement et c'est une baisse de plus de 30% par rapport à celle de 2018 qui nous sera appliquée.

Malgré cette situation, les élus ont privilégié de maintenir l'offre de service public, pour accompagner tous les Barbairanais dans leur vie de tous les jours.

Ce budget est responsable, équilibré en fonctionnement et maîtrisé en investissement.

Faire mieux avec moins, nous devons avoir comme préoccupation une gestion rigoureuse, qui doit nous permettre de préparer l'avenir avec sérénité.

Fort heureusement, les aménagements réalisés ces dernières années, nous permettent d'assurer un accueil favorable aux nouvelles générations.

Car c'est bien notre première mission, être au service des Barbairanais, sur tous les sujets.

La problématique environnementale et sociale nous préoccupe.

C'est pour cela que nous nous sommes engagés, avec les moyens qui sont les nôtres, à anticiper au quotidien les gestes qui aideront notre planète à être propre.

Ensemble, continuons dans ce même état d'esprit qui nous anime, en privilégiant le dialogue, le respect mutuel et l'échange, pour que, malgré un contexte national perturbé, nous puissions partager le bonheur de vivre ensemble entre Alaric et Aude.

Le Maire, Jacques FABRE

LA ROUTE DE CARCASSONNE

RENDUE A LA CIRCULATION !



La première et la deuxième tranche sont terminées. Ces travaux ont été subventionnés par le Conseil Départemental de l'Aude.



Concernant la 3ème tranche, de la Maison GAYRAUD à la Cave Coopérative, l'effacement subventionné par le SYADEN va prendre forme.

Une fois cet effacement effectué, les travaux de sécurisation, prendront effet.

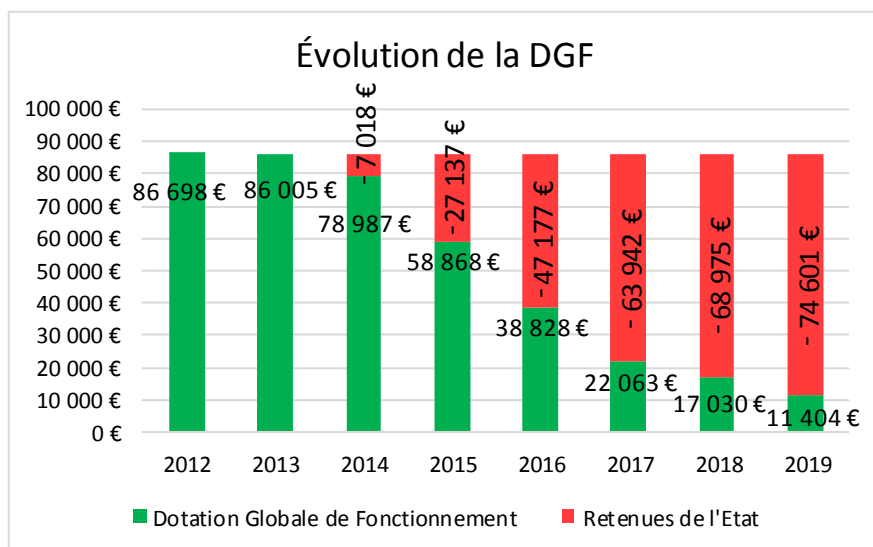
La route de Carcassonne, le chemin de la Bretonne, la rue de la Mairie et la place du 14 Juillet donnent à notre village une meilleure image.

BUDGET 2019

Le budget 2019 de Barbaira s'équilibre en section de fonctionnement à 1 241 201,74 €.

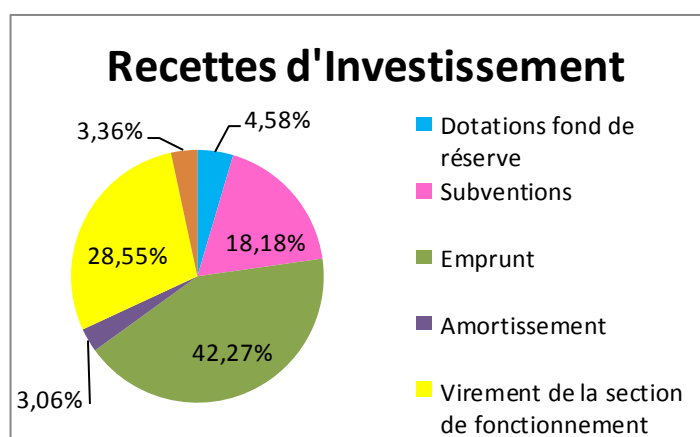
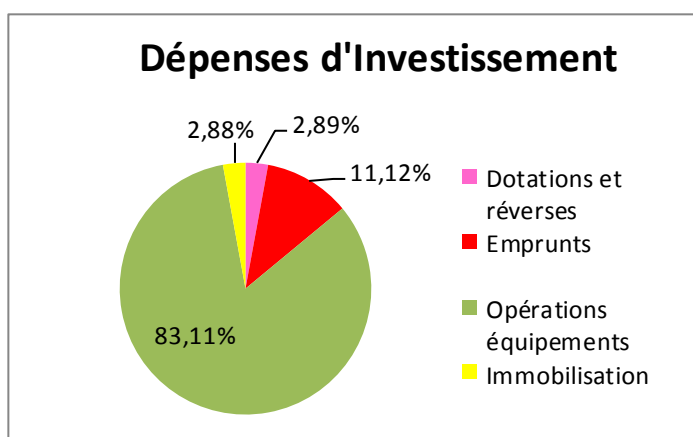
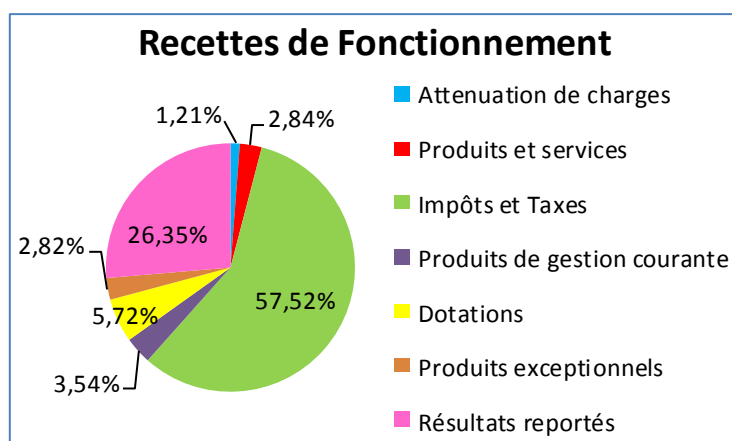
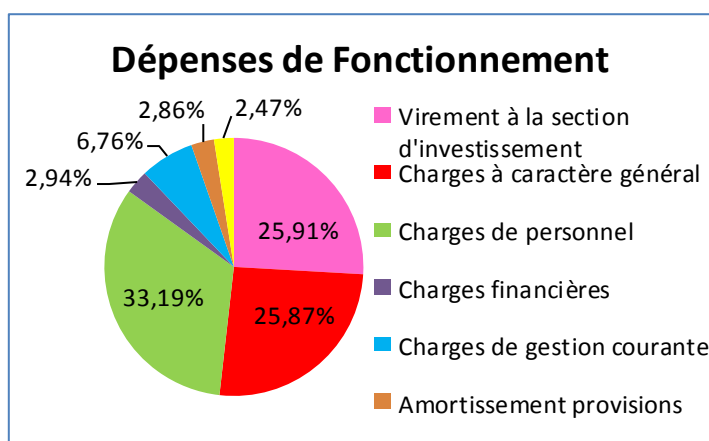
Ce budget est dédié aux services à la population et à la vie des Barbairanais.

La section d'investissement s'équilibre à 1 126 530,00 €. Ce budget permet l'amélioration de l'ensemble de nos structures et de notre cadre de vie.



Sur les 6 dernières années de 2014 à 2019, l'Etat nous a retenu sur la Dotation Globale de Fonctionnement 288.850 € cumulés.

Cette baisse de la dotation de l'Etat nous a obligé à faire un choix dans notre programme, afin de ne pas fragiliser l'équilibre de notre budget communal.



Les Taux des Taxes Locales INCHANGÉS pour le budget 2019 :

Taxe d'habitation : **14,44** Taxe foncier non bâti : **83,18** Taxe foncier bâti : **31,18**

A titre d'information Taux de la moyenne départementale :

Taxe d'habitation : **17,66** Taxe foncier non bâti : **93,96** Taxe foncier bâti : **30,47**

■ DÉPARTS EN RETRAITE

2 départs à la retraite fêtés par les élus du Conseil Municipal et les agents.

Françoise GEFROY, qui officiait depuis de nombreuses années auprès des élèves, va se consacrer à ses petits-enfants et à sa passion, la photographie.

Jean-Pierre LORIOT lui, profitera de sa passion pour la chasse dans l'Alaric.

Nous souhaitons à Françoise et Jean-Pierre une belle et sereine retraite.

Bienvenue dans leur nouvelle affectation à Joris LORIOT qui va s'occuper des espaces verts et à Claudine BRIVADY qui aura en charge la cantine.



■ LA CÉRÉMONIE DU 08 MAI



C'est sur une esplanade entièrement rénovée par les services techniques et un monument aux morts rajeuni que s'est déroulée la cérémonie du 74ème anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945.

Discours officiel, hymnes Français et Européen, dépôt de gerbe et les bouquets des enfants ont accompagné l'hommage aux soldats et aux civils morts pour la France.

A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur a été servi à la population dans la Salle André Laborie

■ ACHAT TRACTEUR

Après de longues années de bons et loyaux services, le vieux tracteur Fiat n'a pas supporté le flot des inondations. L'embrayage a rendu l'âme. C'est un nouveau tracteur New Holland d'occasion qui a été acheté et qui va nous permettre de reprendre les travaux de débroussaillage, de tonte et d'entretien dans le village.



■ RECONSTITUTION DE LA FORÊT COMMUNALE



La forêt communale de Barbaira fait partie de notre patrimoine et notre devoir est de la protéger. En 2017, la Parcelle répertoriée n°10 a été déboisée en partie des arbres qui étaient arrivés en fin de vie.

Sur les conseils de l'Office National des Forêts cette parcelle va être reconstituée par le remplacement et le peuplement d'essences adaptées aux évolutions climatiques et aux phénomènes de sécheresse.

Le Conseil Municipal a sollicité une subvention au titre du Plan de développement Rural. Une fois attribuée ce sont des érables, des chênes, des merisiers, des cèdres, des pins noirs et des sapins Pinsapo qui seront plantés. Ces travaux permettront d'adapter notre Massif de l'Alaric pour les générations futures qui en profiteront.

LE ZÉROPHYTO, C'EST MAINTENANT !

Le Zérophyto dans les espaces publics, c'est parti !

Depuis le 1er janvier 2017, la loi Labbé et la loi de la transition énergétique pour la croissance verte interdisent l'utilisation de produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics sur les voiries, mais aussi dans les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public.

Les particuliers également concernés !

Depuis le 1er janvier 2019, la vente de pesticides chimique de synthèse est également interdite aux particuliers. Les produits de biocontrôle et ceux utilisables en agriculture biologique ne sont pas concernés par cette loi.

L'arrêt total des produits phytosanitaires implique un changement de pratique nécessaire des services d'entretien de la commune et une nouvelle vision vis-à-vis de l'herbe.

Mais au fait, que sont les produits phytosanitaires ?

Les produits phytosanitaires (appelés aussi **pesticides**), sont les substances ou les préparations utilisées pour lutter contre les organismes jugés indésirables (plantes, animaux, champignons ou bactéries). On range dans cette catégorie les herbicides (ex : glyphosate), les insecticides, les fongicides, molluscicide et les bactéricides.



Pourquoi doit-on réduire l'usage des pesticides ?

Les pesticides sont nocifs pour la santé et l'environnement.

L'utilisation de ces produits dans les villes et villages, expose directement les populations (notamment vulnérables comme les enfants et personnes âgées) à ces substances qui peuvent présenter des risques graves à court et moyen termes : risque cancérigène, dégradation de la fertilité, perturbations hormonales ...

1 seul gramme de substance active suffit à polluer 10 000 m3 d'eau,

- ▶ soit la consommation d'une famille de 4 personnes pendant 30 ans.
- ▶ Soit un fossé de plus de 10 km de long !

Ces produits contaminent l'ensemble des compartiments de l'environnement : air, sol et eau.

En zone urbanisée, ces produits sont appliqués sur des surfaces imperméables (trottoirs) et sont transportés par les eaux de ruissellement pour atteindre le réseau pluvial jusqu'au milieu naturel qu'elles polluent : rivières, lagunes du littorales et nappes d'eau souterraines.

Outre la dégradation de la qualité de l'eau, pesticides affectent ainsi l'ensemble de la faune et de la flore.



CARCASSONNE AGGLO A LANCÉ SON PLAN DE DÉSHERBAGE INTERCOMMUNAL

Pour accompagner les communes dans la suppression de l'usage des pesticides sur les espaces publics, Carcassonne Agglo a mandaté en 2018, un bureau d'études spécialisé (Alliance Environnement) pour réaliser un Plan de Désherbage Intercommunal. Il s'agit d'une démarche pilotée par Carcassonne Agglomération dans le cadre de sa compétence Eau Potable. En effet, l'agglomération est alimentée par 40 captages, et les plans de désherbage sont parties intégrantes des mesures de protections mises en place afin de préserver la qualité de l'eau de ces captages.

C'est ainsi que 30 communes de l'intercommunalité ont réalisé un état des lieux des pratiques d'entretien qu'elles effectuaient sur leurs espaces verts et voiries en 2018. La réalisation de l'étude ainsi que l'ensemble du plan d'actions (investissements matériels alternatifs, plan de communication et de formations) a été subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse.

Consciente des risques, notre commune s'est lancée dans cette démarche. Il s'agit d'un outil qui nous a permis de mettre en place un plan d'actions pour accompagner ce changement et aboutir à une gestion de nos espaces sans produits phytosanitaires de manière durable.



LE PLAN DE DÉSHÉRBAGE DE BARBAIRA

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Dans le cadre du plan de désherbage, un inventaire des espaces publics ainsi qu'un état des lieux des pratiques d'entretien a été réalisé afin de mettre en avant les points bloquants de notre commune.

	Les voiries	Les espaces verts
INVENTAIRE	10 km de voirie en zone urbanisée et 47 km de chemins et routes.	20 espaces verts : massifs, boulodrome, stade, cimetière, etc., soit 12,4 ha à entretenir comprenant différents types de revêtement (pelouse, gravier, massifs, stabilisé, etc.)
PRATIQUES D'ENTRETIEN	La commune gère l'entretien des voiries via des techniques mécaniques: rotofil, mini-brosse métallique et épareuse pour les chemins.	Débroussaillage manuel et mécanique, tonte sur les espaces herbés et massifs. Désherbant chimique encore utilisé au niveau du boulodrome et du cimetière.
PRINCIPAUX POINTS BLOQUANTS	Depuis l'arrêt des produits phytosanitaires sur voirie en 2016 et sans outil adapté, le temps d'entretien est particulièrement long et le résultat visuel pas toujours à la hauteur des attentes de la commune. Le caractère détérioré de certaines voiries rend l'utilisation du rotofil difficile entraînant des projections. Par ailleurs, le balayage n'étant pas mécanique, ce dernier se fait manuellement. Du substrat propice à la pousse d'herbe est alors présent.	Ce sont les revêtements de type gravier et bicouche détérioré qui sont les plus difficiles à entretenir sans les outils adaptés, à savoir cimetière et boulodrome.



Cette synthèse a permis de mettre en place un plan d'actions, répondant à nos problématiques.

PLAN D' ACTIONS

Afin de pérenniser des pratiques d'entretien des espaces publics sans produits phytosanitaires, nous avons demandé des subventions auprès de l'Agence de l'eau pour du matériel alternatif de désherbage. Ainsi nous avons obtenu les subventions à hauteur de 80% pour les outils suivants :



DÉBROUSSAILLEUSE À LAMES
POUR ÉVITER LES PROJECTIONS



DÉSHÉRBEUR DE CHEMINS
SPÉCIALISÉ PAR LES SURFACES
DESTRUCTURABLES (GRAVIER)



CARTER DE PROTECTION POUR ROTOFIL
LIMITE LES PROJECTIONS

Un des enjeux mis en évidence lors de cette étude est l'optimisation du temps de travail des agents du service technique. Une gestion différenciée de nos différents espaces a donc été proposée afin d'élaborer un planning d'intervention optimisé intégrant ces nouveaux outils alternatifs. Le succès d'un désherbage sans produits phytosanitaires repose sur la combinaison de plusieurs outils et méthodes de travail qui possèdent chacun leurs spécificités. Il est donc important d'associer ces différentes techniques pour répondre à toutes les contraintes de la commune et obtenir un résultat satisfaisant.

A votre échelle, vous pouvez également contribuer à l'embellissement de Barbaira.

N'hésitez pas à nettoyer ou désherber devant chez vous en arrachant ou ébouillantant les herbes disgracieuses.

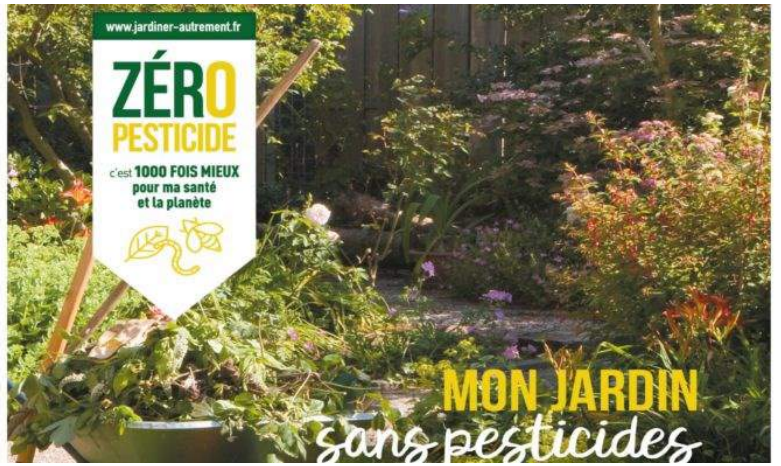
Grâce aux petits gestes de chacun, c'est notre cadre de vie à tous qui s'améliore.

MON JARDIN SANS PESTICIDES

Particuliers, jardiniers amateurs,

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides évolue.

Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Cette interdiction, issue de la loi Labbé, concerne aussi les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.



Des solutions alternatives existent !

Un JARDIN NATUREL et équilibré est un jardin plus résistant.

Vous pouvez par exemple :

- ⇒ planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol,
- ⇒ cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels,
- ⇒ utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs,
- ⇒ favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs.

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

Retrouver l'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sur le site :

www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autre contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine, afin de bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés, dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Il est important de ne pas les jeter à la poubelle ou dans les canalisations.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site

www.ecodds.com

*Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...

Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.



INFORMATIONS MAIRIE

JOBS D'ÉTÉ

Comme en 2018, le Conseil Municipal renouvellera les « Jobs d'été étudiants » pour les jeunes majeurs BARBAIRANAIS.

Ces emplois seront affectés au service technique et permettront à ces jeunes d'acquérir une expérience professionnelle supplémentaire.

Pour les jeunes nés au plus tard le 15 août 2001 et scolarisés vous devrez adresser à la mairie :

- ⇒ Une lettre de candidature
- ⇒ Copie de la carte vitale
- ⇒ Copie de la carte d'identité
- ⇒ Le certificat de scolarité



Délai d'inscription au plus tard le 14 juin 2019.

Une réunion de préparation sera organisée avant la fin du mois de juin.

DÉJECTIONS CANINES



Les déjections canines, outre les sources de conflits relationnels entre les détenteurs de chiens et les non détenteurs, posent un réel problème d'hygiène publique à savoir :

salissures des espaces publics, prolifération des microbes, risques de chute pour les personnes, coût financier pour la commune.

Il est obligatoire pour les propriétaires ou détenteurs de chiens de ramasser les déjections qui souillent voies, trottoirs, parcs ou squares publics.

Pour faciliter le ramassage, des toutounets, poubelles équipées de distributeurs de sachets à déjections sont implantées dans le village :



Place du 14 Juillet, Rue du Petit Aude, Place de l'Aïral, Rue des Lavandes, Rue de l'Alaric

EYES HELP

L'épisode du 15 octobre reste encore dans nos mémoires. La vie a repris son cours normal. L'expérience de cet épisode a mobilisé les élus qui ont réactualisé le Plan Communal de Sauvegarde et le contrat avec l'entreprise EYESHELP.

Bon nombre de Barbairanais ont adhéré à ce mode d'information.

Enfin un projet avec la société PREDICT va nous permettre d'avoir en temps réel les informations sur l'évolution des conditions climatiques.



eyesHelp
Connecting to reality

Un peu d'histoire locale par Jean-Noël LAFFONT :

Le Bureau de Poste de Barbaira

En 1913 le conseil décide la création dans la commune de Barbaira d'un poste de facteur receveur et demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir après approbation, transmettre à Monsieur le Directeur des Postes et Télégraphes de Carcassonne une expédition de la présente délibération. (archives municipales de 1913 p.86).

Lettre de Monsieur le Directeur des Postes du 06/12/1913 demandant qu'il soit établi à Barbaira un poste de facteur receveur et convenir avec le Trésor de partager les frais d'exploitation entre la commune et l'Etat (archives de 1913).



Le 19 mars 1915 : vote pour l'aménagement de l'ancienne mairie en bureau de Poste. Monsieur le Maire et le Conseil Municipal proposent que la somme affectée pour les grosses réparations de l'ancien Presbytère soit affectée à la Poste et Télégraphe. Ce projet a été notifié conformément aux instructions de l'administration des Postes et la dépense pour l'exécution des travaux s'élève à 1900 francs. Le Maire Robert Auguste. (archives municipales de 1915).

CARNAVAL DE L'ÉCOLE

Les enfants de l'école, parés de leurs déguisements sur le thème de l'Afrique, ont fêté carnaval. Ils ont chanté devant l'école avant de défiler dans les rues du village. Suivi d'un goûter offert par la coopérative scolaire.



Assistantes Maternelles :

- ⇒ **CAMPACI Sandra** 17 Rue de l'Alaric Lotissement Le Bouquet 04.68.79.82.67
- ⇒ **DRESSAYRE Brigitte** 8 Chemin de la Comelle 09.53.87.06.88 / 06.79.33.11.66
- ⇒ **MILLE Dominique** 5 Chemin des Corbières 06.10.12.35.41

ETAT CIVIL :

Décès:

André BONNAUD, décédé le 15 mars 2019

Jeannie TESSEYRE, décédée le 28 mars 2019

